

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 AVRIL 2021**

Présents : Jérôme VIODRIN, Emilie PEYRARD, Philippe BUCHET, Géraldine PERRIN, Luc MONTARLOT, Sébastien CHRISTOPHE, Nicole CHAVANON, Paul MEUNIER, Jérôme BOYER, Pierre-Yves LARUE,

Excusés : Noémie SARNIN, Marjorie GIVRE, Sophie REBERGUE (donne pouvoir à Luc MONTARLOT), Alain JOLIVET (donne pouvoir à Jérôme VIODRIN), Marcel Edmond PAYEN.

Secrétaire de séance : Emilie PEYRARD

Le conseil municipal approuve le CR du 26 janvier.

➤ **Durée d'amortissement**

Dorénavant, la trésorerie ne nous fera plus parvenir nos écritures d'amortissement. Ceux-ci devront être calculés par notre secrétaire.

Pour ce faire, une délibération fixant les durées des amortissements par immobilisation doit être prise.

Il est proposé le tableau suivant :

<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>	
Logiciels – Concessions & droits similaires	4 ans
Frais d'études non suivies de réalisation	2 ans
Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10 ans
<b>IMMOBILISATION CORPORELLES :</b>	
Aménagement construction	20 ans
Voitures	5 ans
Camions & véhicules industriels	8 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Autres immobilisations corporelles	6 ans
Matériel classique (matériel & outillage)	6 ans
Bâtiments légers/abris	10 ans
Agencement et aménagement de matériel	6 ans
Signalétique	5 ans
Immobilisation < à 700€	1 an

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide le tableau ci-dessus avec une application immédiate.*

➤ **Création poste agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Compte tenu de l'avancement de grade possible de l'un de nos agents technique, Dominique BUISSON, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants afin de le promouvoir.

Aussi, le Maire propose à l'assemblée la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 et la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires à compter du 3 avril 2021.

Cette proposition doit encore passer en CTI pour validation.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte la proposition du Maire.*

➤ **Création poste agent de maîtrise**

Compte tenu de la promotion interne possible de notre fontainier, Patrick DUMONT, il convient de créer l'emploi correspondant. De ce fait, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps non complet à raison de 13 heures 30 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Le poste occupé actuellement par Patrick DUMONT reste vacant, dans l'attente du recrutement d'un nouvel agent de l'eau.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte la proposition du Maire.*

➤ **Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Intercommunal, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. Le Maire propose à l'assemblée de fixer ce taux à 100% ce qui ne nous bloquera pas si l'on souhaite promouvoir plusieurs agents simultanément, sachant que le fait de mettre 100% ne nous oblige pas à promouvoir 100% des agents. Le choix reste au bon vouloir de l'autorité territoriale le cas échéant.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe le taux à 100% pour la procédure d'avancement de grade.*

➤ **Service unifié**

Monsieur le Maire explique que le service unifié constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et les équipements de différentes structures pour une mise en commun des moyens afin de favoriser la réalisation d'une mission d'intérêt public locale sur un territoire.

Ce service regroupe 6 communes (Arcinges, Ecoche, Le Cergne, Mars, Belleroche et St Germain la Montagne). Les objectifs sont d'améliorer et d'assister les services existants de production et de distribution de l'eau potable afin de répondre aux exigences réglementaires et d'anticiper le transfert de cette compétence à l'intercommunalité.

L'anticipation de cette gestion en service unifié, permettra également de démontrer notre capacité à gérer notre réseau d'eau sans passer par une délégation externe.

La gestion de ce service unifié sera assurée par notre commune. Tous les cocontractants nous confient la gestion :

- Du recrutement et de la gestion du personnel recruté pour ce service (gestion de carrière, rémunération, gestion des congés, ...),
- De l'achat, l'entretien et la mise à disposition du matériel nécessaire à l'exercice des différentes missions confiées (véhicules, matériel spécifique, vêtements de travail, ...),
- De l'organisation technique, administrative et financière du service.

Toutes ces opérations seront effectuées sous le contrôle et après les validations du comité de pilotage.

Le remboursement des charges de fonctionnement s'effectuera sur la base d'un coût unitaire (24.20€) multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement (exprimé en heures). Les charges de gestion administrative feront l'objet d'un remboursement à notre commune par chacun des cocontractants sur la même base que les charges techniques.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte la création de ce service unifié.*

➤ **Crédit relais - Neutralisation**

Afin de financer les derniers travaux de la station de neutralisation, nous avons besoin de contracter un emprunt à court terme. Luc MONTARLOT donne connaissance des 2 propositions reçues pour cet emprunt provenant du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne et aux conditions de cet établissement un emprunt à court terme in fine de 140 000€ avec un taux de 0.56% sur une durée de 18 mois.*

➤ **Groupement de commandes pour les contrôles d'équipements sportifs et aires de jeux**

La Communauté de Communes Charlieu Belmont nous propose un groupement de commandes pour les contrôles d'équipements sportifs et aires de jeux. Pour la commune de Mars, ces contrôles concernent principalement les panneaux de baskets intérieur et extérieur que nous devons faire vérifier tous les 4 ans. Ce groupement permet de réduire fortement les coûts.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle de sécurité périodique des équipements sportifs et des aires de jeux.*

➤ **Groupement de commandes pour la sauvegarde de données**

Sur le même principe que les contrôles d'équipements sportifs et aires de jeux, Charlieu Belmont nous propose également un groupement de commandes pour la sauvegarde de nos données informatiques. Actuellement, nous avons une sauvegarde externe, mais ce groupement permettrait certainement de réduire le coût de cette sauvegarde.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la sauvegarde de données.*

➤ **Nouvelle convention service ADS**

Pour rappel le service ADS (Autorisation du Droit des Sols) est un service commun en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols entre la Communauté de Communes et la Mairie de Mars sur le fondement de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans les conditions définies dans la convention.

Actuellement, ce service ADS instruit nos dossiers de permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager etc. A partir de 2021, il nous propose également de s'occuper de la partie accessibilité, aussi afin d'ajouter cette compétence, il convient d'approuver une nouvelle convention.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la nouvelle convention service commun ADS 2021*

➤ **Télégestion – Choix des entreprises**

Monsieur le Maire présente les offres dématérialisées reçues pour le marché de la télégestion. Les offres des entreprises suivantes ont été analysées par ICA Environnement sur 2 critères : le prix (50%) et la technique (50%)

Le cabinet d'étude ICA Environnement a procédé à l'analyse des offres des entreprises suivantes :

- AECI / CHAVANY TP : 40 414€ HT
- CHOLTON SAS : 59 900€ HT
- SAS 01 POMPAGE / SADE : 31 682.60€ HT
- SUEZ / SADE : 42 300€ HT
- VEOLIA / CHAVANY TP : 28 401€ HT

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le choix de l'entreprise VEOLIA/CHAVANY TP pour un montant de 28 401€ HT.*

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

○ **Budget Eau/Assainissement**

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence à Mme Emilie PEYRARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe pour la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du budget Eau / Assainissement qui s'établit ainsi :

**SECTION D'EXPLOITATION :**

Total dépenses .....	91 500.68€
Total recettes.....	122 332.44€
<b>Résultat de l'exercice .....</b>	<b>30 831.76€</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Total dépenses .....	72 864.21€
Total recettes.....	172 508.13€
<b>Solde d'exécution .....</b>	<b>99 643.92€</b>

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2020 du budget Eau Assainissement*

○ **Budget Commune**

Mme Emilie PEYRARD présente également le compte administratif 2020 du budget communal qui s'établit ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Total dépenses .....	295 860.61€
Total recettes.....	323 538.64€
<b>Résultat de l'exercice .....</b>	<b>27 678.03€</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Total dépenses .....	804 410.84€
Total recettes.....	382 651.44€
<b>Solde d'exécution .....</b>	<b>- 421 759.40€</b>

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2020 du budget Communal.*

## ➤ **COMPTE DE GESTION 2020**

### ○ **Budget Commune et Eau/Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que Madame le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun de ses soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par Madame le Receveur Municipal visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.***

## ➤ **BUDGET PRIMITIF 2021**

### ○ **Budget Eau/Assainissement**

Monsieur le Maire présente la proposition de budget primitif 2021 du budget Eau Assainissement qui s'équilibre de la manière suivante :

Section d'exploitation ..... 222 411.13€

Section d'investissement ..... 603 973.19€

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2021 du budget Eau Assainissement.***

### ○ **Budget Commune**

Monsieur le Maire présente la proposition de budget primitif 2021 du budget Commune qui s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement ..... 334 707.11€

Section d'investissement ..... 569 427.08€

Contrairement à notre budget Eau/Assainissement, notre budget communal a été beaucoup plus compliqué à élaborer car il présente un déficit de – 421 759,40 € sur la partie investissement fin 2020. Ce déficit s'explique par plusieurs choses :

1. Les travaux du bâtiment Mairie-Ecole-Bibliothèque qui se sont, à cause de la COVID, étendus sur 3 exercices, ce qui fait que nous avons dû payer la totalité des travaux mais nous n'avons pas encore encaissé la totalité des recettes (subventions, FCTVA etc.).
2. Des travaux sur des chemins (Rafforts, Méplié, Pillon) pour un montant de plus de 70 000€ qui n'étaient pas forcément prévus et qui ont été financés par nos fonds propres, sans emprunts.
3. Des travaux d'entretien de bâtiments publics et d'adressage pour près de 15 000€ payés sur fonds propres.

Fin 2019 nous avons un excédent d'investissement de + 212 099 €. Le résultat de l'exercice de 2020 étant de -421 759.40€, avec des restes à réaliser (pour les subventions) de 256 801.20 €, nous débutons donc l'année à 47 140.80€ en section d'investissement.

En sachant que nous avons environ 35 000€ de remboursement d'emprunt annuel, l'année 2021 sera malheureusement une année sans investissement afin de retrouver une situation saine en 2022.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2021 du budget Commune.***

○ **Vote des taux des 3 taxes**

Depuis de nombreuses années les bases et taux des taxes n'ont pas ou très peu augmentés. Si nous regardons la moyenne du territoire, nous sommes bien en dessous alors que nous avons des équipements tel qu'une école, une grande salle des fêtes, une salle des sports etc...

Augmenter les taux sur le foncier Bâti et non bâti est un levier non négligeable pour améliorer le budget sur les années à venir.

Les taux votés en 2020 sont les suivants :

Taxe d'Habitation : 9.72%

Foncier Bâti : 14.79%

Foncier non bâti : 39.47%

Pour cette année, il nous est demandé d'intégrer au taux « Foncier Bâti » la part départementale de 15.30% ce qui la porte, sans augmentation, à 30.09% pour 2021.

Sachant que nous ne pouvons pour l'instant pas toucher au taux de la taxe d'habitation, le Maire propose une augmentation des taxes foncières bâti et non bâti afin de les porter aux taux suivants :

Foncier Bâti : 34.31% (au lieu de 30.09%)

Foncier non bâti : 45% (au lieu de 39.47%)

***Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'augmentation des taux proposés ci-dessus pour 2021.***

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Travaux Epicerie : Baptiste MICHAUD, gérant de l'épicerie « Le P'ti Marsu » nous a fait part des travaux qu'il allait réaliser. Pour rappel nous sommes propriétaire du bâtiment. Ces travaux consisteront en un rafraichissement des peintures, des sols, plafond et boiseries ainsi qu'au changement de revêtement de sol et la modification du mobilier bar et verrerie. Parmi tous ces travaux la commune prendra en charge le changement du meuble frigo.

Salon itinérant de coiffure : Nous avons eu une demande d'autorisation de stationnement sur la commune pour un camion itinérant de coiffure. Le véhicule est autonome en eau et électricité et comprend également une cuve pour les eaux usées. Mme Eléonore CLERET, la créatrice de ce salon, souhaiterait venir 1 fois par semaine sur notre commune à partir du mois de mai. Nous allons lui donner notre accord.